

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 avril 2026



SEANCE DU
28 AVRIL 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

« FÊTE D'ÉTÉ »
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION «
DOURGES ANIMATION »

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 22 avril 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. MM. BAILLET Alain (Proc. De Mme GOUAL Rahma). Mme POCLET Dominique. M. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis (arrivé à 19h10). RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOCQ Monique. MM. BLONDEAU Olivier. RICHARD Frédéric (Proc. De M. FERNAND Matthieu). Mmes JOLY Audrey. CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mmes DIOUANI Sarah. LAMPIN Laurence.

Absents ayant donné procuration : Mme GOUAL Rahma. M. FERNAND Matthieu.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame DIOUANI Sarah.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre de la politique municipale de soutien à la vie associative et au développement des actions d'animation locale, la Commune de Dourges accompagne les initiatives favorisant le lien social et la participation des habitants.

En cohérence avec le Projet de Territoire Écologique, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2022, a élargi sa politique de solidarité, de renforcement de la cohésion sociale et de participation des habitants à l'ensemble de son territoire. Dans ce cadre, l'aide communautaire attribuée à chaque projet peut être comprise entre 1 000 euros et 10 000 euros, dans la limite de 50 % de la dépense subventionnable. En cas de dépôt de plusieurs projets par une même association, le montant total des aides attribuées ne peut excéder 10 000 euros.

Dans ce contexte, la Commune a mandaté l'association « Dourges Animation » afin de répondre à l'appel à projets « Cohésion Sociale et Urbaine » lancé par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

Le projet intitulé « Fête d'été » consiste en l'organisation d'une manifestation estivale et conviviale de type « Garden Party », prévue le 13 juillet, destinée à l'ensemble de la population.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 10 700 euros.

Une participation financière de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin a été sollicitée à hauteur de 3 000 euros.

Par ailleurs, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région Hauts-de-France pour un montant de 2 500 euros.

Monsieur le Maire propose d'accorder à l'association « Dourges Animation » une subvention communale d'un montant de 4 500 euros.

Il précise que l'Association équilibrera le budget de l'opération si nécessaire par le biais de mécénats et ses ressources propres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Finances – Ressources Humaines » du 14 avril 2026,

Après en avoir délibéré, par 28 Voix POUR (M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. MM. BAILLET Alain (Proc. De Mme GOUAL Rahma). Mme POCLET Dominique. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis. RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOQC Monique. M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. FERNAND Matthieu). Mmes JOLY Audrey. CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mmes DIOUANI Sarah. LAMPIN Laurence.

Monsieur BLONDEAU Olivier, ayant des fonctions au sein de l'association, ne prend pas part au vote.

- **DÉCIDE** d'attribuer à l'association « Dourges Animation » une subvention d'un montant de 4 500 euros dans le cadre de l'organisation de la « Fête d'été » ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune ;

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Le secrétaire de séance



REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20260428-DEL202605-D